

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU VINGT-DEUX MARS DEUX MILLE VINGT-SIX à 11 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 28

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 29

Convoqués le :  
18/03/2026

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Madame Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Madame Delphine MAUCHANT, Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Jessi BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Madame Nathalie FOURNERET, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Sandrine REBECHE, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur YVAN LEBERT, Monsieur Thierry HOUPIE, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents** :

**Etaient excusés** :

**Absents ayant donné pouvoir** :

Monsieur Joël SCHLIMME ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2026-20- Election des adjoints au Maire**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7-2.

Le Conseil Municipal ayant fixé par délibération n°2026-19 en date du 22 mars 2026 à huit (8) le nombre d'adjoints au Maire, Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner lesdits adjoints au Maire conformément aux termes du CGCT.

Monsieur le Maire propose de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal,

**PROCEDE** par scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection des adjoints

Sont candidats :

Liste 1 :

- 1<sup>ère</sup> adjoint : Claudie FUZEWSKI
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Marc PINAULT
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Bernadette LAPAQUE
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Hervé BOURGUIGNON
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Maryse GLEMET
- 6<sup>ème</sup> adjoint : Romuald DUDA
- 7<sup>ème</sup> adjoint : Valérie BOHR
- 8<sup>ème</sup> adjoint : Jean-Claude BICEGO

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à remettre, à l'appel de leur nom, leur bulletin de vote fermé dans l'urne prévue à cet effet et à signer la feuille d'émargement.

Il est ensuite procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin sont les suivants :

a- Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote	0
b- Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L66 du Code Electoral)	0
d- Nombre de suffrages blancs	5
e- Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	24
f- Majorité absolue	13

A obtenu :

Listes	Nombre de suffrages obtenus	
	Chiffres	En toutes lettres
Liste Claudie FUZEWSKI / Marc PINAULT / Bernadette LAPAQUE / Hervé BOURGUIGNON / Maryse GLEMET / Romuald DUDA / Valérie BOHR / Jean-Claude BICEGO	24	Vingt-quatre

Ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Claudie FUZEWSKI à savoir :

- 1<sup>ère</sup> adjoint : Claudie FUZEWSKI
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Marc PINAULT
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Bernadette LAPAQUE
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Hervé BOURGUIGNON
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Maryse GLEMET
- 6<sup>ème</sup> adjoint : Romuald DUDA
- 7<sup>ème</sup> adjoint : Valérie BOHR
- 8<sup>ème</sup> adjoint : Jean-Claude BICEGO

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 22/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

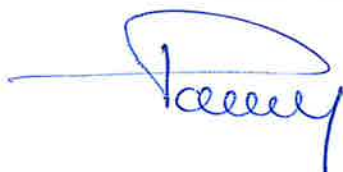
057-215704875-20260322-2026-20DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026  
Notification : 23/03/2026

Le secrétaire de séance,  
Nicolas POIRIER

Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.